## **FINANCIER**

## **RÉSULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2012**



Le Conseil d'Administration de la SNEP, réuni le 25 septembre 2012, a arrêté les comptes au premier semestre 2012.

A l'issu de cette réunion, Monsieur Miloud CHAABI, Président Directeur Général, a déclaré:

«Dans une conjoncture internationale toujours marquée par les menaces de récession et devant la persistance des difficultés relevées au niveau du secteur des BTP et particulièrement aux USA, Espagne..., la SNEP continue de subir une concurrence déloyale entretenue par les importations massives du PVC à des prix dumping en provenance des Etats-Unis. Ces importations ont connu, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2012, une forte augmentation de l'ordre de 37,5% par rapport à la même période en 2011».

(en millions de dirhams)	30/06/2012	30/06/2011	Variation %
Chiffre d'affaires	432,8	502,1	(13,8)
EBITDA	21,2	54,2	(60,9)
Résultat net	(14,1)	22,3	-

## Au terme de ce premier semestre :

- Le chiffre d'affaires s'établit à 432,8 millions de dirhams en repli de 13,8% par rapport au premier semestre 2011, dû à la régression des ventes du PVC qui ont enregistré une baisse de 18,7%;
- L'EBITDA se fixe à 21,2 millions de dirhams contre 54,2 au premier semestre 2011. En plus de la baisse d'activité, la SNEP a été contrainte de s'aligner sur les prix dumping d'importation au dépens de ses marges pour pouvoir sauvegarder ses parts de marché;
- Le résultat net est négatif à -14,1 millions de dirhams contre 22,3 millions de dirhams au premier semestre 2011, impacté fortement par la constatation d'une dotation financière de 16,4 millions de dirhams sur les titres SNEP auto détenus dans le cadre du programme de rachat.

## **Perspectives**

Pour contrecarrer les préjudices du dumping pratiqué par les producteurs américains du PVC, la SNEP a introduit une requête auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (Département du Commerce Extérieur) pour la mise en œuvre des mesures antidumping sur les importations du PVC en provenance des USA conformément aux règles et procédures prévues par l'Accord Antidumping de l'OMC.

Cette requête a donné lieu à l'ouverture de l'enquête antidumping ainsi que l'instauration de déclaration préalable à l'importation (D.P.I) sur les importations de PVC en provenance des USA.

Confiante quant à l'issue de cette enquête pour la correction des distorsions qui caractérisent le marché du PVC marocain par l'application des mesures antidumping à l'instar des autres pays comme la Turquie, le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Australie, l'Argentine..., la SNEP poursuit ses efforts de développement pour l'optimisation de ses charges d'exploitation.